



Morges, le 20 mai 2005

Municipalité de Morges  
Place de l'Hôtel de Ville

CH – 1110 MORGES

**L'Association pour la Sauvegarde de Morges  
(ASM)**

C.P. 2218 1110 Morges 2

**Dossier d'enquête 2005/22  
Rue de Lausanne 47 – Démolition partielle, construction d'un point de vente ALDI  
Opposition**

Monsieur le Syndic,  
Madame la Municipale,  
Messieurs les Municipaux,

Après examen du dossier susmentionné, nous faisons opposition à la réalisation de l'ouvrage projeté pour les raisons suivantes :

### **Circulations**

Le centre commercial projeté est situé en bordure de la rue de Lausanne où passent 18200 véhicules par jour selon les chiffres du bureau Transitec joints au dossier d'enquête.

Il est prévu de permettre l'accès aux voitures venant de Morges et de Prévèrenge et leur sortie vers les mêmes directions par la simple création d'une bande médiane marquée sur la chaussée.

Nous considérons qu'il est inacceptable que le trafic soit encore plus fortement perturbé qu'il ne l'est aujourd'hui et pensons que des files de voitures vont inévitablement se former.

D'autre part, les plans de l'étude Transitec, datés du 12.4.05, ne correspondent pas au plan de situation soumis à l'enquête, daté lui du 11.4.05. (Accès pour les véhicules de livraison, route d'accès et de sortie du centre)

Il n'est prévu aucun arrêt (ou cela nous a peut-être échappé) pour une desserte du centre commercial par les transports publics.

### **Entrée de la ville**

Nous ne souhaitons pas non plus que l'entrée de la ville de Morges devienne une zone commerciale, à l'image de ce qui se réalise plus à l'ouest.

Et ce ne sont pas les quelques arbres mentionnés sur les plans d'enquête qui, si jamais ils sont plantés, diminueront l'impact visuel d'un parking et d'une construction de type pavillonnaire.

**Principe de précaution:**

Depuis de longues années, les citoyens et les autorités cherchent le moyen de réduire le trafic automobile à Morges (Plan des mesures 1994... actuelle mise au point du Projet d'agglomération Lausanne - Morges). Actuellement, si les détails de ce projet d'agglomération ou du plan directeur de la Région morgienne ou du plan directeur cantonal ne sont pas connus, cela fait plusieurs mois que l'Etat de Vaud affiche sa détermination de renforcer les pôles de développement en y concentrant, près des transports publics, de la résidence de qualité et des emplois de valeur.

Le type de commerce qui veut prendre place à la Baie fonctionne, si nos renseignements sont exacts, en offrant une petite gamme de produits à prix très bas, donc les clients y effectuent des achats en masse, ce qui signifie qu'ils "doivent" fréquenter cet endroit avec leur voiture. On pourrait ajouter que le ratio nombre d'emplois sur mouvements de voitures engendrés est extrêmement faible.

Pour nous, c'est absolument clair, si l'implantation à cet endroit de ce type de commerce ne contrevient pas à la loi, elle est totalement opposée à l'esprit des efforts initiés à grands frais par les autorités responsables de l'aménagement du territoire. Donc il faut appliquer le principe de précaution et refuser ce permis de construire. De grandes firmes comme celle qui est pressentie à cet endroit ont de multiples ressources...

**Une occasion de favoriser la mobilité douce à ne pas manquer:**

Depuis de longues années, notre association recommande (sans aucun résultat jusqu'à ce jour!) de poursuivre le sentier piétonnier (et pourquoi pas de le rendre accessible au vélos) qui de Lonay suit les voies ferrées au sud pour le faire déboucher sur la promenade des Pâquis. Il manque quelques centaines de mètres pour offrir à la population un cheminement en site propre vers la ville, depuis la Gracieuse notamment. En effet, le cheminement cesse actuellement à la Gare de Saint-Jean.

De nouveau, dans l'esprit d'un aménagement de la mobilité douce qui est un volet du projet de densification de l'urbanisation - aménagement qui doit se faire non à grands frais, mais à l'occasion de chaque aménagement - nous recommandons que, lors d'un nouvel aménagement de la parcelle en cause, on prévoie explicitement l'espace nécessaire entre les voies CFF et le nouveau bâti et les accords nécessaires pour réaliser ce cheminement.

Sauf erreur, il resterait alors à faire de même avec Neeser et la Romande énergie et le chemin pourrait voir le jour, puisque le cheminement existe déjà sur la dernière propriété, à savoir l'ancien gymnase provisoire.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Le président :

J. Longchamp

Un membre du comité :

A. Garnier